

Pour Le Village de La Mer :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

RESERVATION

Les noms et dates de naissance des participants qui occuperont la location ou l'emplacement de camping, devront être précisés lors de l'inscription. Toute réservation sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception du contrat de réservation dûment complété et signé, accompagné d'un acompte.

Montant de l'acompte : 35% + frais de dossier + assurance annulation (facultative)

Comment régler ?

- par carte bancaire, avec les 16 chiffres, date de validité et cryptogramme, pour les réservations par téléphone ou sur internet.
- par chèque à l'ordre de GESTION PATRIMOINE LOISIRS, sous présentation d'un justificatif d'identité ;
- par chèques-vacances, libellés à vos noms et coordonnées avec le talon (aucun rendu d'espèces n'est autorisé) ;

Une confirmation de réservation vous sera adressée dès traitement de votre demande, sous réserve de disponibilités.

Le solde de votre séjour vous sera demandé 30 jours avant votre arrivée afin de faciliter votre admission le jour J. Pour toute réservation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, la totalité du montant du séjour sera à régler.

TARIFS

Les tarifs sont indiqués en euros, hors charges : taxe de séjour, frais de dossier (obligatoire), assurance annulation (facultatif) et autres suppléments (personnes supplémentaires, animaux, location de draps, etc.). La taxe de séjour est une taxe municipale obligatoire, payable au tarif en vigueur durant la période de perception.

CAUTION

Une caution vous sera demandée pour toute location (500€ + 90€ pour les locatifs (en deux versements) et 150€ pour les emplacements), et restituée après état des lieux, soit le jour même (en hors saison) soit dans un délai de 10-15 jours suivant votre départ.

RETARD – ANNULATION

Passé un délai de 24 heures à compter du jour et de l'heure d'arrivée prévue et sans nouvelle du locataire, l'emplacement ou la location sera reloué, l'acompte sera conservé à titre d'indemnité.

- **En cas d'annulation plus de 6 semaines** avant le début du séjour, une somme égale à l'acompte + les frais de dossier restera acquise au camping.
- **En cas d'annulation moins de 6 semaines** avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour restera acquise au camping.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement. Les frais de dossier resteront définitivement acquis.

GARANTIE ANNULATION

Nous vous recommandons de souscrire à notre assurance annulation, au prix de : 24€ par semaine réservée.

Conditions :

Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée au camping, pour un évènement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Sommes non remboursées : garantie annulation + frais de dossier.

Les évènements couverts par la garantie sont (liste exhaustive) :

- Décès, hospitalisation ou maladie de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
- Licenciement de vous-même ou de votre conjoint.
- Déménagement suite à une mutation professionnelle.
- Dommages atteignant votre résidence principale suite à incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

La garantie annulation cesse ces effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des évènements énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

ANIMAUX

Les animaux domestiques, chiens et/ou chats, tatoués/pucés et vaccinés, sont admis au camping après présentation de leur carnet de vaccination à jour et moyennant un supplément. Veillez à ce que votre animal soit tenu en laisse, ne soit pas laissé seul sur votre emplacement ou dans votre location ; aussi merci de bien vouloir le sortir du camping pour ses besoins. Les chiens de catégorie 1 et 2 ainsi que les N.A.C. ne sont pas admis dans l'enceinte de notre établissement.

NOS LOCATIONS

Durée minimale d'une semaine en juillet et en août, du samedi 16 heures au samedi 10 heures.

L'**inventaire** de la location vous sera remis à votre arrivée. En cas de non-conformité, vous devrez le signaler au plus tard le lendemain afin que les constatations qui seront faites avec la direction définissent le montant à régler et si ce dernier est retenu sur votre caution ou celle de votre prédécesseur. Chaque locataire devra signaler les éventuelles casses ou détérioration survenues pendant son séjour afin d'y remédier rapidement avant l'arrivée des locataires suivants. Un état de lieux de sortie pourra être organisé le jour de votre départ, en fonction du planning de l'équipe : le samedi entre 7h30 et 10h maximum ; dans le cas contraire, il serait fait dans la journée suivant votre départ.

NETTOYAGE

Le nettoyage de la location ou de l'emplacement est à la charge du locataire. Pour le respect du travail de l'équipe, nous exigeons que l'ensemble soit restitué en parfait état de propreté à la fin du séjour. Dans le cas contraire, le locataire devra s'acquitter d'une somme forfaitaire minimale de 90€ pour les locations et 50€ pour les emplacements, correspondant aux frais d'entretien.

RESPONSABILITE

La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre), pendant ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés par vous dans les locations, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation. Les enfants devront être sous la surveillance de leurs parents ou d'un adulte responsable.

ESPACE AQUATIQUE

L'accès est réservé aux seuls inscrits dans le camping. Il est formellement interdit de fumer, courir ou consommer nourriture et boissons dans l'enceinte des piscines (selon le règlement intérieur). Les enfants devront être sous la surveillance de leurs parents ou d'un adulte responsable.

BARBECUES

Les barbecues à charbon ne sont pas autorisés sur le camping. La direction vous rappelle qu'il est strictement interdit d'allumer quelconque feu vif sur le camping.

ANIMATIONS

Des animations familiales ont lieu en juillet et août. La direction se réserve le droit de modifier ou d'annuler certaines prestations sans préavis.

VEHICULES

Un seul véhicule par emplacement. Les véhicules supplémentaires doivent être obligatoirement déclarés et garés sur le parking extérieur du camping (sauf exceptions acceptées dans l'enceinte du camping par la direction).

VISITEURS

Admis de 9h00 à 21h00, après inscription auprès de l'accueil, et moyennant une participation forfaitaire. Si le visiteur reste pour la nuit, il devra s'acquitter de la taxe de séjour en vigueur.

BRUITS – NUISANCES – DEGRADATIONS

Les vacanciers responsables des nuisances sonores ou dégradations sur le site seront expulsés dès le premier écart de conduite sans aucun remboursement.